

CANCER ET VACCINS : Recommandations vaccinales pour les patients ayant un traitement anticancéreux

Pourquoi vous vacciner ?



Votre pathologie ainsi que les traitements anticancéreux peuvent induire une diminution de la réponse de votre corps face aux maladies. Un âge plus avancé ainsi qu'une dénutrition peuvent eux aussi diminuer votre système immunitaire.

Vous faites partie des patients à risque d'infection sévère.

Il est important de vous protéger en étant bien vacciné !

Idéalement : il faut mettre à jour vos vaccins AVANT LE DEBUT du traitement anticancéreux.

Sinon voici les rappels des recommandations* :

		EN COURS DE TRAITEMENT	APRÈS VOTRE TRAITEMENT ANTICANCEREUX
VACCINS VIVANTS		Contre-indiqué	6 mois à 1 an après arrêt du traitement
VACCINS INACTIVES	GRIPPE SAISONNIERE	Une injection annuelle à l'automne ou à défaut en période épidémique**	
	DT POLIO	Non indiqué	Une dose de vaccin systématiquement 3 mois (tumeur solide) ou 6 mois (hémopathie maligne) après l'arrêt du traitement
	PNEUMOCOQUE	Deux vaccins successifs à 2 mois d'intervalle sont nécessaires	Rappel à 3 mois après arrêt du traitement à évaluer avec votre médecin
AUTRES VACCINS DU CALENDRIER VACCINAL		Non indiqué	Dose de rappel 6 mois à 1 an après l'arrêt de votre traitement

* Haute Autorité de Santé – rapport 2012 ; Haut Conseil de Santé Publique – rapport 2013; Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé – rapport 2015

** Une revaccination à au moins un mois d'intervalle peut être recommandée en période épidémique chez les patients vaccinés en début de saison et en cours de chimiothérapie.



Votre entourage :

Vos proches peuvent aussi vous protéger **en étant à jour de leur vaccination**.

En effet, certains vaccins vivants sont contre-indiqués pendant votre traitement (rougeole, varicelle, zona, fièvre jaune, BCG) mais cela n'empêche pas vos proches de se faire vacciner !



Si l'un d'entre eux présente la varicelle, le zona ou la rougeole (ou toute maladie contagieuse), évitez de le côtoyer et contactez votre médecin !

Il est important de faire le point sur votre couverture vaccinale :

- avec votre oncologue avant et pendant le traitement actif de votre maladie, idéalement avec votre carnet de santé.
- avec votre médecin généraliste après l'arrêt de votre traitement.